



Parti
Démocratique
de
Côte
d'Ivoire

20 B.P 1081 ABIDJAN 20
Côte d'Ivoire

Tél : 00 (225) 22-44-27-
72
22-48-55-89

Le Président

**DECISION N° 0106/2015/PP/CAB DU
PORTANT NOMINATION DES SUPERVISEURS DE ZONE
DU PDCI-RDA POUR LA CONVENTION D'INVESTITURE
DU PRESIDENT ALASSANE OUATTARA,
DU 25 AVRIL 2015.**

LE PRESIDENT DU PDCI-RDA

- Vu la constitution de la République de Côte d'Ivoire
- Vu la loi n° 93-668 du 9 août 1993 relative aux Partis et Groupements Politiques
- Vu les Statuts du PDCI-RDA
- Vu la Résolution n°01/04/10/2013 portant adoption et application immédiate des modifications des Statuts
- Vu la Résolution n°02/04/10/2013 donnant mandat au Président du Parti de nommer dans les deux mois, les membres des Organes créés par le XII^{ème} Congrès Ordinaire
- Vu les résolutions du V^{ème} Congrès Extraordinaire;
- Vu la DECISION N° 089/2015/PP/CAB du 18 mars 2015 portant nomination des membres du Secrétariat Exécutif du PDCI-RDA;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1: Sont nommées, Superviseurs de Zone du PDCI-RDA pour la Convention d'Investiture du Président Alassane OUATTARA, du 25 avril 2015, les Personnalités dont les noms suivent:

1- ZONE CENTRE

Me AHOUSSOU-KOUADIO Jeannot

LAMBERT KOUASSI KONAN

Emmanuel Niamien NGORAN

Joseph KOUAME KRA

Remi ALLAH-KOUADIO
Jacques MANGOUAN SARAKA
Raymonde COFFIE-GOUDOU(Mme)
Paul KOFFI KOFFI Paul
Jean Claude KOUASSI

2- ZONE EST

Daniel KABLAN DUNCAN
BOA THIEMELE Edjampan
Yaya OUATTARA
Eugène AKA AOUÉLÉ
Etienne KOBENAN KOUASSI Adjoumani
Jean Claude BROU
Pascal KOUAKOU ABINAN
Ceverin YEBOUA

3- ZONE OUEST

Charles DIBY KOFFI
Théodore KOUASSI BODI
Yves NDIA
KOUAKOU Amédée
Donatien BEUGRE
DONWAHI Alain Richard

4- ZONE NORD

GASTON OUASSANAN KONE
Moustapha DOUKOURE
Augustin SILUE KAGNON
DOULAYE COULIBALY

5- ZONE SUD

Hortense AKA ANGHUI (Mme)
Patrick ACHI
Robert BEUGRE MAMBE

Noel AKOSSI Bendjo
Albert KACOU TIAPAN
DJAYA Agbomi Jean

6- ZONE OUEST-MONTAGNEUX

Dagobert BANZIO
Désiré GNONKONTE
TOURE AHOUA
Bernard VEI
Denis KAH ZION

Article 2: Les Superviseurs ci-dessus désignés sont chargés de contribuer au succès des activités d'encadrement et de déplacement des militants engagées par les Délégués Départementaux, Communaux et les membres du Comité d'Organisation de la Convention d'Investiture du Président Alassane OUATTARA, du 25 avril 2015.

Article 3: La présente décision prend effet à partir de la date de sa signature.

Article 4: Le Secrétaire Exécutif du Parti, est chargé de l'exécution de cette décision qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Daoukro, le 18 avril 2015

Henri KONAN BEDIE
Président du PDCI-RDA